

Tais-toi et bosse !

🌀 La Poste vient de présenter ses premières mesurètes sur les salaires 🌀
 Une véritable provocation alors que l'inflation continue à battre des records : de 1,5 à 2% d'augmentation 🌀 On doit s'organiser collectivement pour obtenir des augmentations conséquentes de nos salaires !

Des oursins dans les poches...

La direction vient de présenter ses premières propositions dans le cadre des négociations salariales 2023. Dans un contexte où l'inflation frôle les 6% en un an, dont 13% sur l'alimentaire ou 23,10% pour l'énergie, on pouvait s'attendre à des mesures importantes... mais elles sont finalement à la hauteur de la pingerie de nos dirigeants !

- Pour les classes I et II : +1,5%
- Pour les classes III : +2% mais en augmentation individuelle.

Pour tenter de faire passer la pilule, la direction glisse quelques nouvelles mesures, sur lesquelles on va revenir en détail.

et des larmes de crocodile !

Nos patrons sont passés experts dans l'art de planter un décor sombre sur la santé de l'entreprise... en particulier quand c'est le moment de parler de nos rémunérations. Bien sûr, la crise n'épargne pas La Poste, il paraît même que les factures de chauffage et de carburant pourraient dépasser celles des salaires versés. Mais finalement, l'entreprise a plutôt été épargnée en 2022, elle s'est même maintenue à flot, dixit les représentants de la boîte.

Toujours selon eux, ça ne serait pas grâce aux postier-es de la maison mère, mais plutôt le résultat des choix d'investissement. Et d'ailleurs nos salaires seraient payés grâce aux résultats des filiales ! Ils ne manquent pas une occasion de s'autoféliciter en dénigrant notre boulot. Ils oublient de nous parler des filiales qu'ils doivent revendre à perte quand ils se plantent !

Pourtant les chiffres sont là : plus de 2 milliards de bénéf en 2021, on peut tabler sur les mêmes chiffres, voir plus pour 2022 ! Le discours ne passe pas.

Classe I et II, la smicardisation est en marche !

Il n'est pas nécessaire d'être un pro des chiffres pour comprendre que nous allons perdre encore plus d'argent en 2023 ! Inflation à 6%, revalorisation des salaires de 1,5%, c'est notre pouvoir d'achat qui est une nouvelle fois attaqué.

Avec la revalorisation du SMIC, le phénomène de

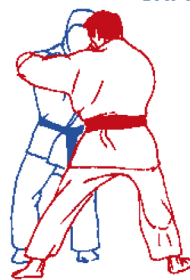
tassement des grilles de salaires est désormais flagrant. Un-e postier-e embauché-e en I.2 ne verra pas sa rémunération à l'ancienneté bouger d'un centime les 12 premières années de sa carrière ! Pour un-e I.3, ça stagne pendant 6 ans. Aussi, il n'y a plus aucune différence de salaires entre un-e I.2 et un-e II.2 à l'embauche. C'est le résultat de la politique de la direction, qui mise tout sur d'éventuelles promotions «au mérite» pour augmenter les postier-es. Et en la matière, il y a beaucoup d'appelés et très peu d'élus !

Pour Sud, il est urgent de revoir ces grilles de rémunération, complètement obsolètes. La durée entre deux échelons est trop longue. Réduire la durée c'est permettre des progressions de salaire plus rapides. Aussi, la carrière postale s'arrête au bout de 28 ans sur ces grilles. Et après ? On continue à bosser, sans aucune augmentation à l'ancienneté ! Il faut rallonger la durée de la grille en ajoutant de nouveaux indices et sans tarder.

LUTTE DES CLASSES

MODE D'EMPLOI

CAPITAL / TRAVAIL



1. tension sociale



2. grèves catégorielles



3. grève générale expropriatrice



4. socialisme autogestionnaire

Diviser pour mieux régner ?

La direction pousse à toujours plus d'individualisme, dans les organisations de travail et aussi dans les rémunérations. La ligne de nos dirigeants c'est «des augmentations pour ceux qui font des efforts». Mais ça veut dire quoi faire des efforts ? Parce qu'on a quand même l'impression que les postier-es font des efforts, et pas qu'un peu, depuis des années ! Le retour sur investissement n'est pas vraiment à la hauteur...

Droite dans ses bottes, La Poste ne propose aucune augmentation générale pour la classe III. Ce qui veut dire aucun minimum garanti, et des collègues potentiellement à 0 ! Elle reconnaît aussi et assume parfaitement le fait que les postier-es récemment embauché-es soient mieux payé-es que celles et ceux qui sont dans l'entreprise depuis des années. La faute aux tensions sur le marché de l'emploi il paraît !

Pour résoudre ce problème et surtout faire disparaître les inégalités, Sud revendique la création d'une grille de rémunération à l'ancienneté aussi pour la classe III. Et bien sûr avec un nivellement par le haut. Pour la direction c'est pas question. Il paraît que l'égalité c'est has been, très années 80 !

Écolo-quoi ?

Depuis des années, Sud revendique la création de mesures pour les postier-es qui font le choix d'une mobilité durable, d'abord l'indemnité kilométrique vélo puis un forfait mobilité durable. Ce forfait est prévu par la loi LOM depuis 2019 et mis en place par de très nombreuses entreprises et dans la fonction publique. Il peut atteindre les 800€ annuels.

Enfin, La Poste propose de mettre en place ce forfait mobilité durable... mais pour seulement 100€ par an ! Autant dire qu'on

reste sur notre faim, et la planète aussi. On voit les limites du beau discours Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) de La Poste !

Indemnité de transport, on nous balade !

L'indemnité de transport pour l'utilisation d'un véhicule personnel (ITVP) mise en place il y a 3 ans devrait être revalorisée de 100€ par an. Une nouvelle tranche pour les trajets domicile-travail entre 10 et 20km (aller ou retour) va voir le jour, avec le versement d'un forfait de 100€ annuel.

On est encore très loin du compte, puisqu'en moyenne cela revient à indemniser le kilomètre à moins de 2 centimes ! Selon la direction, ça n'est pas à l'entreprise de payer les frais pour se rendre au travail... mais elle oublie de préciser que si les trajets sont de plus en plus longs et donc de plus en plus coûteux c'est bien parce qu'elle éloigne de plus en plus les collègues de leur lieu de travail. À chaque fermeture de bureau de Poste, de centre courrier ou de PIC, à chaque réorganisation, ce sont les lieux de travail qui s'éloignent des collègues. Ça n'est pas à nous de payer la facture ! La Poste ne nous fait pas un cadeau, elle se contente de participer de manière minime aux coûts qu'elle déporte sur nous !

Point commun entre l'ITVP ou le forfait mobilité durable, c'est l'obligation pour les postier-es de faire la démarche pour l'obtenir. Et là ça passe forcément par les outils informatiques de La Poste, pas toujours très accessibles. Mais cet obstacle nous rend service dicit la DRH, «c'est l'occasion d'apprendre à se servir des outils informatiques». Et puis, la direction investit tellement dans la formation des postier-es à l'utilisation de l'informatique que finalement c'est normal !

Autre point commun à ces deux forfaits, ça n'est pas du salaire, aucune cotisation, aucun impôt, surtout pour La Poste. Ce qui veut dire que ça compte pour zéro pour nos retraites, pour la sécu, le chômage... on sait bien ce que ça veut dire, en particulier dans la période !

On veut des ronds, pas des pourcentages !

Quand nos dirigeants daignent nous lâcher quelques miettes, ils nous parlent toujours en pourcentage et en moyenne. À Sud, on revendique une augmentation du complément de rémunération de 300€ par mois pour toutes et tous, salarié-es comme fonctionnaires, employé-es comme cadres. Comme ça on augmente proportionnellement plus les plus bas salaires et on réduit les inégalités !

Sud revendique aussi l'indexation des salaires sur l'inflation. C'était le cas jusqu'en 1982 en France et toujours en vigueur en Belgique ou au Luxembourg par exemple. Les patrons comme le gouvernement sont opposés à ce dispositif, poussant jusqu'au bout la logique du «cas par cas». Dans le contexte actuel, les rémunérations réelles baissent fortement, quand le taux de marge des entreprises continue de grimper. C'est donc bien une question de partage des richesses !

- ▶ **Augmentation du complément de rému de 300€ par mois, avec rattrapage 2022**
- ▶ **13e mois**
- ▶ **Indexation des salaires sur l'inflation**

C'est par la mobilisation que nous obtiendrons de véritables augmentations. Discutons et préparons dès à présent des arrêts de travail d'une heure, une journée, reconductible...

Pour arracher ce qui nous revient !